**Document de preuve n°1 Présentation des formations du département Carrières juridiques – IUT de Chalon sur Saône**

**- DUT Carrières juridiques spécialité « Juriste d’entreprise »**

**- BUT Carrières juridiques parcours « Entreprise et Association »**

**Premier point :** *(schéma des parcours diplômants et des parcours des étudiants en amont et en aval de la formation, dont les parcours personnalisés, les passerelles possibles et l’articulation avec les formations voisines du même cycle et du cycle antérieur et/ou supérieur)*

**Pour rappel**, le département Carrières juridiques a ouvert en septembre 2019 en ne proposant le DUT Carrières juridiques *option « Juriste d’entreprise »* qu’en alternance avec une capacité d’accueil de 24 alternants. Ainsi à ce jour, il n’y a qu’une seule promotion de DUT Carrières juridiques diplômée, celle de 2020-2021. Avec la réforme du BUT, le département a choisi le parcours qui se rapprochait le plus des besoins socio-économiques du territoire, à savoir le *Parcours « Entreprise et Association »* en septembre 2021 avec toujours la même capacité d’accueil d’alternants (24).

**S’agissant du BUT et du DUT**, les parcours des étudiants en amont du diplôme sont très variés.

Les candidats Parcoursup en 2021 pour une entrée en BUT Carrières juridiques en septembre 2021 sont issus essentiellement de baccalauréat technologique STMG (29%) ou du baccalauréat général 2021 (37%).

La répartition des spécialités pour les STMG est la suivante : Ressources humaines et communication, (47%) Mercatique (35%), Gestion et Finance (16%)

La répartition des couples de spécialités de Terminale les plus récurrents pour le baccalauréat général 2021 est la suivante : Histoire-Géographie, Géopolitique et Science politiques | Sciences Économiques et Sociales (39%), Langues, littératures et cultures étrangères et régionales | Sciences Économiques et Sociales (10%), Mathématiques | Sciences Économiques et Sociales (8%).

Pour 10% des candidats, on trouve aussi des étudiants issus des facultés de droit en réorientation pour des raisons méthodologiques, d’encadrement et des possibilités d’alternance en 1er cycle.

L’admission définitive à la formation est contrainte par la signature d’un contrat d’alternance.

Pour le DUT2 2020-2021, tout comme pour le BUT1 2021-2022, l’ensemble des contrats signés sont des contrats d’apprentissage (13 pour le DUT2 + 22 pour le BUT1).

Actuellement, la seule promotion diplômée est la promotion étudiée dans le document de l’évaluation HCERES est le DUT2 de 2020-2021. 12 sur 13 étudiants/apprentis de cette promotion poursuit en licence pro en lien avec le cursus suivi à Chalon sur Saône, telles que les licences pro : « Activités juridiques », « Droit, procédure et métiers du contentieux » ou « Métiers du notariat » ... et en alternance. Seule une étudiante prépare cette année un DU (droit des entreprises en difficulté) mais aussi en alternance.

Il est encore trop tôt de projeter les intentions des étudiants/apprentis inscrits en BUT 1ère année mais les travaux conduits en PPP montrent qu’ils n’ont pas renoncé à une poursuite d’études. Les choix des étudiants pour un parcours de formation ne sont jamais totalement figés. Les étudiants ont à ce titre compris le système européen de transfert et d’accumulation de crédits centré sur l’étudiant. La philosophie même~~s~~ des ECTS est de faciliter la réorientation. À ce titre, des passerelles existeront en S4 et en entrée en S5 voire tout au long du parcours ce qu’autorise la réforme.

Le BUT Carrières juridiques se construit en adéquation avec les priorités thématiques de l’établissement et de l’université qui peuvent se résumer comme suit :

* L’accroissement de son rayonnement et de son attractivité à l’échelle locale, nationale et internationale en matière de formation, de recherche, tout en améliorant la qualité de la vie universitaire ;
* Le maintien de la pluridisciplinarité et la qualité de l’offre de formation aux étudiants ;
* Le renforcement de la pluridisciplinarité et de l’interdisciplinarité et l’accompagnement des transformations pédagogiques et numériques, notamment dans les sciences humaines et sociales.

**Deuxième point :** *(inscription des formations relevant du périmètre dans lequel se construit le BUT, dans les orientations pédagogiques et les priorités thématiques de l’établissement)*

**L'importance donnée à la professionnalisation** se traduit par le choix du département Carrières juridiques d’avoir développé sa formation exclusivement en alternance en concertation avec les partenaires du territoire.

Sur le terrain de l'apprentissage, le département a développé des outils (livret de suivi en entreprise, bilan bimestriel, visite annuelle en entreprise, enseignant-référent...) pour le suivi des alternants facilitant aussi le suivi des missions et l’accompagnement du département.

Ne pouvant pas ouvrir deux parcours, le département a fait le choix de proposer certains enseignements relevant du parcours *Patrimoine et Finance* grâce à l’adaptation locale permettant ainsi de poursuivre nos relations avec les études notariales du territoire.

Enfin des vacataires professionnels issus de nos entreprises partenaires interviennent dans les formations pour former les étudiants/apprentis au plus proche de la réalité professionnelle.

La sensibilisation et la préparation à l'insertion professionnelle trouvent leur traduction sous différentes formes : modules transversaux, alternance, projets, conférences métiers.

**En termes d’innovation pédagogique**, l'approche par compétences est au cœur de la réforme du BUT qui a bénéficié d’un accompagnement de l’équipe de recherche du LABSET de l’Université de Liège co-dirigé par Marianne Poumaix et François Georges. La responsable du département Carrières juridiques a été au cœur des échanges directs avec le LABSET pour construire le PN du BUT, ce qui a facilité la mise en place et la construction de réelles tâches authentiques - les Situations d’apprentissage et d’évaluation (Saé) du BUT - de telle sorte qu’elles correspondent à des situations que les étudiants rencontrent dans le monde professionnel et/ou à partir de leur vécu et de leur réalité professionnelle en entreprise. La pédagogie est active. Les Saé offrent l’opportunité de construire et de valoriser des partenariats qui répondent aux besoins locaux. Ainsi le partenariat qui va être signé entre le département et la Communauté de communes « le Grand Chalon » pour accueillir des apprentis mais aussi pour assurer par un de ses agents un enseignement couplé d’une mise en situation professionnelle.

Les besoins des étudiants ont été pris en considération à l’aune de la crise sanitaire et de la nécessité d’enseigner à distance ou sous des formes hybrides. L’'accompagnement pédagogique des étudiants vers la réussite se décline en diverses actions : renforcement du tutorat, méthodologie, portfolio….

L’approche par compétence a fait émerger la nécessité de créer des outils spécifiques d’évaluation par les enseignants et d’auto-évaluation par les étudiants leur permettant d’apprécier leur propre développement de compétences.

**S’agissant de l’ouverture à l’international**, le département aimerait dans l’avenir développer ses relations à l’international en faisant appel aux compétences du responsable des relations internationales de l’IUT. Sur ce plan, tout est à construire mais une réflexion va s’initier pour savoir quelles sont les possibilités d’échanges ou de partenariats à l’international pour des étudiants qui sont en contrat d’apprentissage ou de professionnalisation.

Le BUT Carrières juridiques se construit en adéquation avec les axes prioritaires de l’établissement et/ou de l’université qui peuvent se résumer comme suit :

- l’approche par compétences ;

- le développement des modalités pédagogiques alternatives ;

- le développement de la formation tout au long de la vie ;

- l’ouverture sur le monde avec la volonté de s’ouvrir encore davantage à l’alternance ;

- la poursuite de l’ouverture à l’international, puisque l’université de Bourgogne fait partie des premiers membres de l’Université européenne Alliance Forthem proposant des mobilités pour les étudiants et les personnels.